

Ensemble, nous avons tous le pouvoir
de produire moins de déchets
en recyclant, réemployant et réduisant !

La Roche-sur-Yon Agglomération
Place du Théâtre - BP 829
85021 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
02 51 47 47 47



lrsy.fr/dechets



ÉDITO

Chères Agglo-Yonnaises,
Chers Agglo-Yonnais.

Le 1^{er} janvier 2024,
notre Agglomération procédera
à des ajustements dans la gestion
des déchets.

Dans le contexte des enjeux locaux
et nationaux, notre objectif commun
est de réduire la quantité de déchets
produits, de favoriser le recyclage,
sa valorisation et à minimiser ainsi
l'impact environnemental.

Ces évolutions s'inscrivent dans
la continuité des efforts déjà
consentis par bon nombre d'entre
vous en matière de tri et de réduction
des déchets.

Afin de poursuivre ensemble
nos bonnes pratiques et parce que
la réussite de cette nouvelle politique
de gestion des déchets dépend
de la mobilisation de tous,
ces évolutions ont été prises
en tenant compte des changements
de comportement et des usages
de chacune et chacun d'entre nous.
Vous trouverez dans ce document
toutes les informations relatives aux
modifications qui vous concernent
directement.

Parce que c'est ensemble que nous
atteindrons nos objectifs, je suis
convaincu de pouvoir continuer
à compter sur votre collaboration
pour répondre à nos enjeux de
développement durable et de
préservation de l'environnement.
Bien sincèrement.

Luc Bouvard

Maire de La Roche-sur-Yon
Président de la Roche-sur-Yon
Agglomération
Conseiller départemental de la Vendée



MÉMO



À DESTINATION DES AGGLO-YONNAIS POUR UN NOUVEAU
SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

**NOTRE PLANÈTE CHANGE,
NOS HABITUDES ÉVOLUENT,
NOTRE SERVICE PUBLIC
DE GESTION DES DÉCHETS AUSSI !**

Dès janvier 2024

DÉCOUVREZ 4 CHANGEMENTS POUR S'ADAPTER AU MONDE DE DEMAIN :

1 UNE COLLECTE AJUSTÉE À VOS HABITUDES UNE SEMAINE SUR DEUX

- Vous êtes déjà plus de 90 % à sortir vos bacs moins d'une fois toutes les deux semaines !
- En 2024, la collecte de vos ordures ménagères et emballages s'adapte, **les camions viennent à vous une fois toutes les deux semaines, semaine paire ou impaire selon votre secteur.**
- Rationaliser les tournées de collecte, c'est beaucoup moins de kilomètres parcourus !

Infos en +

- Les bacs et sacs jaunes sont collectés en même temps.
- Votre jour de collecte est inchangé mais votre horaire est susceptible d'évoluer par rapport à 2023, il est recommandé de sortir vos bacs et sacs la veille au soir.
- Les jours fériés décalent d'un jour dans la semaine les collectes, reportez-vous à votre calendrier de collecte.
- Si vous pensez que le volume de votre bac ne sera pas adapté à cette réduction de fréquence de collecte, vous pouvez faire une demande de changement de bac qui réponde à vos besoins sur [lrsy.fr /volume_bac](https://lrsy.fr/volume_bac)
- Votre redevance sera établie sur la base de ce nouveau volume de bac à compter de sa date de mise en place.

Le saviez-vous ?

L'ensemble de la flotte de véhicules de collecte sera
100 % propre avant juin 2026 : gaz naturel et
une benne hydrogène.

2 + DE POSSIBILITÉ DE TRI DE VOS BIODÉCHETS : COMPOSTEUR INDIVIDUEL OU PARTAGE

- 30% de nos ordures ménagères sont composées de biodéchets : reste de repas, épluchures, café, coquilles d'œufs, etc.
- La loi antigaspillage prévoit le tri des biodéchets généralisé à tous les usagers.
- Nous pouvons les trier et les valoriser en pratiquant le compostage, individuel ou partagé, il existe une solution.
- Si vous disposez d'un jardin, l'opération « Une formation, un composteur gratuit » vous permet de bénéficier d'un composteur gratuit à l'issue de l'initiation.

• Si vous habitez en collectif, des solutions de compostage partagé existent. La collectivité peut vous accompagner pour vous aider à accéder à un site de compostage partagé ou à en développer un nouveau.



30 %
de nos ordures ménagères
sont composées de biodéchets :
reste de repas, épluchures, café,
coquilles d'œufs, etc.

Infos en +

Modalités pratiques des sessions de formation disponibles sur lrsy.fr/dechets

Si vous disposez déjà d'un composteur individuel, vous pouvez tout à fait bénéficier d'une formation gratuitement, dans la mesure des places disponibles.

 Carte des sites de compostage partagé : lrsy.fr/dechets

3 DES DÉCHÈTERIES RÉSERVÉES AUX AGGLO-YONNAIS POUR LIMITER LE VOLUME DE DÉCHETS ET MIEUX VOUS ACCUEILLIR

- Depuis 12 ans, nous déposons toujours plus en déchèteries : + 52 % !
- Pour limiter les apports dans les déchèteries et mieux accompagner les gestes de tri, elles seront réservées aux Agglo-Yonnais et chaque usager disposera d'un badge ou carte d'accès.

Structurer l'affluence c'est aussi mieux vous accueillir et vous guider.

Infos en +

Une période test au 2^e semestre 2024 vous permettra de vous familiariser avec ces nouvelles modalités. À partir du 1^{er} janvier 2025, les accès seront réellement comptabilisés.

Les usagers dépassant le nombre de 24 accès par an seront facturés sur leur redevance incitative.



+52 %
de déchets déposés
en déchèteries
depuis 12 ans !

4 UNE REDEVANCE CONFORME À VOS PRATIQUES POUR FINANCER LE SERVICE PUBLIC

Votre redevance passe de 9 levées / semestre à 12 levées / an pour vos bacs, c'est plus de flexibilité pour organiser vos sorties de bac en fonction de vos besoins ! Vous continuez à recevoir 2 factures par an : une en septembre et une en mars.



Le saviez-vous ?

Le tarif de base (abonnement) inclut tout un pack de services :

- accès aux **déchèteries**, transfert et traitement des déchets qui y sont déposés
- collecte en porte-à-porte des **sacs jaunes** et le tri-recyclage du contenu (carburant, véhicules, agents de collecte et de tri)
- collecte en porte-à-porte des **ordures ménagères** intégrant un nombre de levées (en 2024 : 12 levées par an) et le transfert-traitement de ces déchets (carburants véhicules, agents de collecte)
- mise à disposition/remplacement de **bacs roulants et de sacs jaunes**
- vidage des 400 **colonnes d'apport volontaire** de verre et papier disposées sur l'ensemble du territoire et le tri-recyclage des déchets collectés
- opérations d'entretien-maintenance des **colonnes** et leur remplacement
- actions de **sensibilisation et prévention** pour réduire et valoriser les déchets (Recyclerie Cœur Vendée, dispositifs de tri-compostage des biodéchets, animations dans les écoles, etc.)
- **relation usager** et gestion administrative du service
- **charges diverses** autres : locaux, personnels...



Tout ce que vous utilisez en plus, vous est facturé pour financer le service public : si vous dépassez le seuil de 12 levées par an, et à compter de 2025 celui de 24 accès en déchèterie.



9
levées / semestre



Dès **janvier 2024**

12
levées / an

Infos en +

Accédez au suivi de vos consommations sur Ecocito

Vous voulez suivre vos levées au fil de l'eau ? Consultez votre compte usager sur le site Ecocito, il vous donne accès aux données relatives à votre bac (dotation) ainsi que les levées associées (consommations) et tous les éléments de facturation.



Accessible sur lrsy.fr/dechets (création de compte Ecocito avec la clef d'activation mentionnée sur la facture dans l'encadré gris).